



## Rtt et intéressement - mention dans le contrat de travail

Par **Leu**, le **02/09/2008** à **16:03**

Bonjour,

Je viens de recevoir mon contrat de travail.

Je suis au forfait. Des RTT sont données chaque année, cependant dans mon contrat de travail elles ne sont pas mentionnées. Cela signifie-t-elle que je n'aurais pas de RTT? Comment s'assurer que je peux en bénéficier ?

D'autre part, un accord d'intéressement est en cours dans l'entreprise, il n'est pas mentionné non plus dans mon contrat de travail. Comment savoir si je pourrais en bénéficier ?

Etant important, il compte comme une part salariale à part entière.

Je vous remercie pour vos réponses,